CKF – Etape 1

Evaluation de la criticité des domaines de connaissance

Bodelet Mathilde
INRAE

Soulignac Vincent
INRAE

Vallas Myriam
POLE AGRICULTURE BIOLOGIQUE MASSIF CENTRAL

Licence « Creative Commons » (CC-BY-NC-SA), 2020

Droits de propriété intellectuelle

Les documents et outils proposés par les trois auteurs de la boîte à outils Agri-Savoir sont distribués sous licence « Creative Commons » CC-BY-NC-SA. (Cf. Voir liens ci-contre : https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/legalcode http://creativecommons.fr/licences/).

De ce fait, vous êtes libre de :

- Partager, copier ou redistribuer le matériel via n'importe quel support ou format.
- D'adapter, de modifier, de transformer ou de vous appuyer sur le matériau.

Le donneur de licence ne peut pas révoquer ces libertés tant que vous respectez les termes de la licence repris ci-après :

Attribution : La licence Creative Commons oblige ceux qui utilisent nos œuvres à nous créditer de la manière dont nous le demandons, sans pour autant suggérer que nous approuvons leur utilisation ou leur donnons notre aval ou notre soutien.

Pas d'utilisation commerciale : Nous autorisons les autres à reproduire, à diffuser et à modifier notre œuvre, pour toute utilisation autre que commerciale, à moins qu'ils obtiennent notre autorisation au préalable.

Partage dans les mêmes conditions : Nous autorisons les autres à reproduire, à diffuser et à modifier notre œuvre à condition qu'ils publient toute adaptation de celle-ci sous les mêmes conditions. Toute personne qui souhaiterait publier une adaptation sous d'autres conditions doit obtenir notre autorisation préalable.

Aucune restriction supplémentaire : Vous ne pouvez pas appliquer de termes juridiques ou de mesures technologiques qui empêcheraient les autres de faire tout ce que la licence autorise.

Licence « Creative Commons » (CC-BY-NC-SA), 2020

Auteurs : Bodelet Mathilde (INRAE), Soulignac Vincent (INRAE), Vallas Myriam (Pôle Agriculture Biologique Massif Central).

La démarche globale de gestion des connaissances qui est présentée ci-dessous (cf. Figure 1 et document *« Agri-Savoir : une boîte à outils pour la gestion des connaissances »*) fait notamment appel à l'outil CKF (Critical Knowledge Factors). Cet outil permet, d'une part, d'identifier les domaines de connaissance qui s'avèrent être critiques pour le collectif et d'autre part, permet de définir, en fonction du contexte au sein duquel le collectif évolue et par domaine de connaissance, des pistes d'actions à mettre en place. En effet, la mise en place de celles-ci a pour objectif de réduire la criticité de chacun des domaines de connaissance, c'est-à-dire qu'elle a pour objectif d'améliorer le niveau de maîtrise de chacun des domaines de connaissance par un individu appartenant au collectif et/ou par le collectif dans son ensemble.

De manière à faire apparaitre clairement les résultats obtenus lors d'une étude de criticité, deux questionnaires s'avèrent utiles :

- Le premier permet d'évaluer un domaine de connaissance par rapport à trois critères spécifiques à la connaissance, à savoir : la rareté, la difficulté de compréhension et la difficulté de mise en œuvre d'une connaissance. Cette étape est reprise dans la démarche globale de gestion des connaissances à travers le numéro (1) (cf. Figure 1). De plus, ces trois critères sont présentés ci-après.
- Le second permet d'évaluer le contexte au sein duquel le collectif évolue et d'identifier de possibles pistes d'actions à mettre en place au sein de la communauté. Pour ce faire, onze critères sont abordés comme par exemple : le niveau d'interaction entre les membres du collectif, les ressources (matérielles et humaines) disponibles, l'encadrement du projet, l'homogénéité du collectif, … Cette étape est reprise dans la démarche globale de gestion des connaissances à travers le numéro (2) (cf. Figure 1). Ces critères sont abordés dans un autre fichier (cf. Etude CKF – ETAPE 2 – EVALUATION DU CONTEXTE).

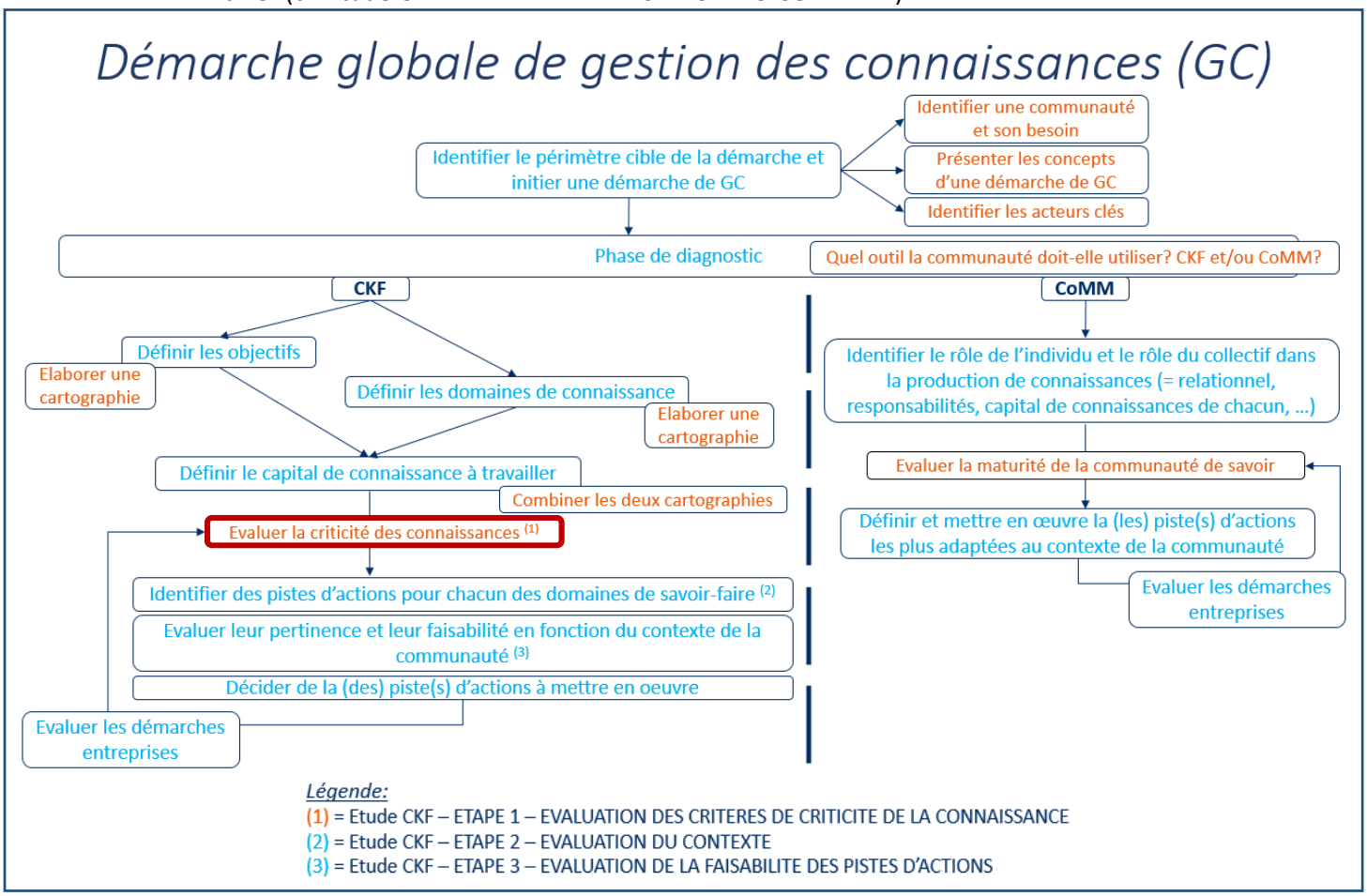

Figure 1: Démarche globale de gestion des connaissances

Critère 1 : RARETE

La rareté d'une connaissance se définit en termes d'acteurs, de spécificités et de confidentialité.

En matière d'acteurs, la rareté d'une connaissance peut se définir de différentes façons, à savoir :

- Au sein d'une même communauté agricole, la connaissance est détenue par quelques-uns des membres et/ou ceux-ci ne sont pas/sont peu disponibles pour la partager.
- Entre communautés agricoles, la connaissance est conservée par une unique communauté ou par un nombre restreint de communautés et le partage de celle-ci ne se fait pas.
- Suivant le métier pratiqué, la définition de la rareté diffère. En effet, un chercheur va considérer une connaissance comme étant rare lorsque peu de publications scientifiques sont disponibles à son sujet alors qu'un conseiller agricole va qualifier une connaissance de rare lorsqu'il aura peu de retours d'expérience sur celle-ci.

Relativement à la spécificité de la connaissance, celle-ci se définit des manières suivantes :

- La connaissance reste peu étudiée et peu exploitée au sein des différentes communautés agricoles. De ce fait, la connaissance est très peu répandue dans le secteur.
- Aucune autre connaissance ne permet d'obtenir des résultats équivalents à ceux obtenus avec la connaissance de départ. De là, cette dernière est considérée comme non substituable.

S'agissant de la confidentialité de la connaissance, celle-ci peut être caractérisée comme suit :

- Plus une connaissance est facile d'accès, moins le niveau de confidentialité est élevé.

Question : Comment qualifieriez-vous la rareté des connaissances de ce domaine ?

1. **Les connaissances sont connues**
   Les connaissances du domaine sont maitrisées par l'ensemble des membres constituant la communauté. De ce fait, le domaine de connaissance est largement étudié, exploité et répandu au sein des diverses communautés et n'est pas considéré comme confidentiel.
2. **Les connaissances sont moyennement rares**
   Un grand nombre de spécialistes partage l'expertise du domaine de connaissance et ceux-ci sont facilement joignables. Cependant, le domaine de connaissance est répandu au sein d'un nombre restreint de communautés agricoles et l'accès aux connaissances est contrôlé.
3. **Les connaissances sont (très) rares**
   Le nombre de spécialistes pour ce domaine de connaissance est faible et ceux-ci sont peu disponibles. En effet, le domaine de connaissance étant inhabituel, il n'est maitrisé que par un nombre restreint de personnes au sein de la communauté agricole. Enfin, l'accès aux connaissances est limité.

Critère 2 : DIFFICULTE DE COMPREHENSION DE LA CONNAISSANCE

Comprendre une connaissance se réalise plus ou moins facilement suivant le niveau de difficulté avec lequel il est possible d'appréhender un réseau de contact, de définir le statut de la connaissance et de la transmettre/propager aux membres d'une ou de plusieurs communauté(s).

Relativement au réseau de contact, la principale difficulté se réfère à l'identification et la mobilisation des personnes ressources pour chacun des domaines de connaissance préalablement identifiés.

Concernant les caractéristiques propres au statut de la connaissance, cela revient à expliciter :

- Que la vitesse à laquelle la connaissance devient obsolète est non négligeable.
- Que celle-ci est majoritairement présente au sein de la communauté agricole sous forme tacite. Par conséquent, le volume de documents explicités et relatifs à cette connaissance reste relativement faible.
- Le volume de connaissances explicité pour le domaine considéré. Autrement dit, cela revient à analyser le niveau de profondeur d'étude qui est accordée au domaine de connaissance.
- Le niveau de complexité de la connaissance. Cela se traduit par une compréhension et une interprétation correctes de la connaissance dans son contexte de base, cela de façon à assurer une bonne transposition de celle-ci dans le contexte de travail de la communauté agricole étudiée.

En matière de diffusion de la connaissance, celle-ci est fortement liée à la mobilisation du réseau de contact ainsi qu'à la facilité avec laquelle elle peut être explicitée aux différents membres d'une ou plusieurs communauté(s).

Question : Comment définiriez-vous la facilité avec laquelle les membres arrivent à comprendre ce domaine de connaissance ?

1. **Le domaine de connaissance est facile à comprendre**
   La maîtrise du domaine de connaissance ne nécessite pas spécialement de réseau de contact, ce dernier étant à disposition de chacun des membres de la communauté agricole.
2. **Le domaine de connaissance est moyennement difficile à comprendre**
   La maîtrise du domaine de connaissance nécessite la mobilisation de moyens (réseau de contact, documents, …) disponibles pour l'ensemble de la communauté mais qui ne sont pas toujours connus de tous.
3. **Le domaine de connaissance est difficile à comprendre**
   La maîtrise du domaine de connaissance s'obtient de manière individuelle. Autrement dit, chaque membre de la communauté mobilise son propre réseau de contact et ses propres moyens pour (re)trouver la connaissance dont il a besoin. Il est à noter que certains prérequis peuvent s'avérer nécessaires pour comprendre la connaissance recherchée.

Critère 3 : DIFFICULTE DE MISE EN OEUVRE DE LA CONNAISSANCE

La difficulté de mise en oeuvre d'une connaissance se définit en matière de niveau d'étude du domaine de connaissance ou encore en termes de contexte.

Relativement à l'étendue et à la spécificité de l'étude d'un domaine de connaissance, force est de constater qu'au plus une connaissance est approfondie et unique au plus son appropriation par les membres d'une communauté agricole sera complexe.

A cela s'ajoute l'effet contexte. En effet, l'analyse de l'historique d'un domaine de connaissance donne, aux membres de la communauté agricole, une indication de la facilité avec laquelle elle pourrait être intégrée dans leurs usages. De plus, tenir compte de l'environnement et du réseau de contact initiaux s'avère être pertinent lorsqu'il s'agit d'assurer la réussite de la mise en œuvre de cette connaissance. Enfin, c'est uniquement au départ de cette compréhension générale que la facilité d'intégration et d'utilisation de nouvelles connaissances au sein d'une communauté agricole peut être étudiée.

Dès lors, en supposant qu'un domaine de connaissance soit correctement compris, la difficulté d'exécution de celui-ci réside dans la capacité d'une personne à traduire convenablement un savoir intellectuel en un savoir-faire manuel dans un contexte donné.

Question : Comment estimeriez-vous la facilité avec laquelle les connaissances de ce domaine peuvent être mises en oeuvre au sein de votre communauté agricole ?

1. **Les connaissances sont faciles à mettre en oeuvre**
   Le domaine de connaissance est récent, ne possède pas d'historique marqué, ne dépend pas de son contexte de développement et son appropriation par les membres de la communauté est facile. Dès lors, ce domaine est considéré comme facile à mettre en oeuvre.
2. **Les connaissances sont moyennement difficiles à mettre en oeuvre**
   Le domaine de connaissance est caractérisé par quelques découvertes marquantes, dépend peu de son contexte de développement et son appropriation par les membres de la communauté demande une adaptation au préalable des systèmes d'apprentissage. Dès lors, ce domaine est considéré comme (plus ou moins) compliqué à mettre en oeuvre.
3. **Les connaissances sont difficiles à mettre en oeuvre**
   Le domaine de connaissance possède un historique qui constitue une source importante (voire la source) de connaissances, dépend (très) fortement de son contexte de développement et nécessite de mettre en place de nouveaux systèmes d'apprentissage et d'appropriation de la connaissance. Dès lors, ce domaine est considéré comme réellement compliqué à mettre en oeuvre.